SÉNAT

Le mardi 17 mars 1964

La séance est ouverte à huit heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable John J. Connolly dépose sur le Bureau les documents suivants:

Rapport concernant la vente des fournitures de plomberie et de chauffage et d'articles connexes dans la ville de Montréal et autres endroits de la province de Québec, présenté le 7 février 1964 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en conformité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. (Textes français et anglais.)

Rapport du gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes attestés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1963, en conformité de l'article 27(3) de la loi sur la Banque du Canada, chapitre 13, S.R.C., 1952, telle que modifiée en 1953-1954. (Textes français et anglais).

Rapport du conseil d'administration des Syndicats des transports maritimes

pour l'année terminée le 31 décembre 1963, en conformité de l'article 16 de la loi sur la mise en tutelle des syndicats des transports maritimes, chapitre 17, Statuts du Canada, 1963. (Textes français et anglais).

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je tiens également à déposer, et si les honorables sénateurs y consentent à la faire reproduire au compte rendu, la réponse à une question soulevée par le sénateur Hollett dans son discours sur le bill relatif à la loi sur la marine marchande du Canada. Cette réponse a été envoyée directement au sénateur Hollett qui a eu l'obligeance de me demander de la consigner au compte rendu, ce que je fais avec plaisir.

On indique dans la réponse les divers ports des deux littoraux canadiens qui sont dotés des installations nécessaires pour recueillir le pétrole qu'y déchargent les navires.

Honorables sénateurs, m'autorisez-vous à en consigner la liste au compte rendu du Sénat?

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Voici la liste:

Saint-Jean (Terre-Neuve) - Réservoir-séparateur de cale sèche. Holyrood (Terre-Neuve)— Réservoir-séparateur de raffinerie de pétrole. Halifax (Nouvelle-Écosse)-Atelier de réparation maritime. Deux usines de séparation de raffinerie de pétrole. Montréal (P.Q.)-Atelier de réparation maritime. Cinq usines de séparation de raffinerie de pétrole. Québec (P.Q.)-Atelier de réparation maritime. Vancouver (C.-B.)-Quatre chalands. Atelier de réparation maritime. Quatre usines de séparation de raffinerie de pétrole. Victoria (C.-B.)-Atelier de réparation maritime. Toronto (Ont.)-Dix-sept camions appartenant à trois compagnies. Quatre usines de séparation de raffinerie de pétrole. Hamilton (Ont.)-Trois camions.

Sarnia (Ont.)— Sept usines de séparation de raffinerie de pétrole.

Port-Arthur (Ont.)— Atelier de réparation maritime.

Une usine de séparation de raffinerie de pétrole.

Saint-Jean (N.-B.)— Réservoir-séparateur de raffinerie de pétrole.